



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

9

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Représentés:

Excusés: Jean-Barthélémy MARIS

Absents: Marc VALLVE

Secrétaire de séance: Nicolas CONNORD

Objet: Création d'un muret en pierre à l'entrée Est du village

Délibération n°: DE_2023_025

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité de créer un muret en pierre à l'entrée Est du village pour bien délimiter la bordure de la rue montante vers le village. Cette rue étant plus haute que la rue principale, les véhicules qui font demi-tours à cet endroit n'appréhendent pas ce petit dénivelé.

Un muret en pierre permettra de sécuriser ce carrefour et améliorera l'esthétique de l'entrée du village tout en conservant l'architecture "pierre" du site.

Le Maire propose la validation du devis de l'entreprise **E.I PIGNÉ Thierry Entreprise du Bâtiment** N°DE0302 d'un montant de 1 955.00 € HT, pour un montant TTC de 2 150.50 €.

Le Maire propose de procéder à une demande de subvention DETR 2024 d'un montant de 586.50 € (taux 30%) dans l'ordre de priorité numéro 2 et une demande de FDAL 2024 d'un montant de 782.00 € (taux 40%).

Il propose donc le plan de financement ci-dessous :

Montant total des travaux : 1 955.00 € HT

DETR	30 %	586.50 €
FDAL	40 %	782.00 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	586.50 €
	100 %	1 955.00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** favorablement la réalisation des travaux de création d'un muret à l'entrée Est de l'entrée du village ;

- **D'APPROUVER** favorablement le devis de l'entreprise **E.I PIGNÉ Thierry Entreprise du Bâtiment** N°DE0302 d'un montant de 1 955.00 € HT, pour un montant TTC de 2 150.50 €.

- **D'APPROUVER** favorablement le plan de financement ci-dessus.

RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 009-210902490-20230414-DE_2023_025-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 009-210902490-20230414-DE_2023_025-DE